



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 25-906 modifiant le règlement numéro 23-833 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial afin de préciser les frais d'étude d'une demande.

Avis public est par la présente donné :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, à une séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025, a adopté :

Projet de règlement numéro 25-906 modifiant le règlement numéro 23-833 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial afin de préciser les frais d'étude d'une demande

- **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 5 janvier 2026 de 18h00 à 20h00**, dans la Salle Municipale, situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement.

Au cours de cette assemblée publique, le directeur à l'urbanisme et au développement durable expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

- **Que** l'objectif du règlement est de préciser les frais d'étude d'une demande de démolition d'un immeuble patrimonial et que le tarif d'honoraire pour l'analyse d'une demande soit compris au sein du *Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme* en vigueur;
- **Que** le projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- **Que** le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 19 décembre 2025.

Avis numéro : 2025-103

Marie-Noël Duclos
Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 19 décembre 2025.

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière